



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 18 décembre 2023** à compter de **20 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale
Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier
Monsieur Maxime Salois, Directeur du service des finances et greffier-trésorier adjoint

Est absente :

Madame Nathalie Fillion, Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM**
2. **AVIS DE CONVOCATION**
3. **RÈGLEMENT DE TAXATION 2024 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
4. **RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE L'EAU - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2. **AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

3. **RÈGLEMENT DE TAXATION 2024 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Lampron qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 588-2023 décrétant l'imposition des taxes 2024.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

4. **RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE L'EAU - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Lamoureux qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 589-2023 abrogeant le règlement No 95-86 et ses amendements concernant la tarification de l'eau.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h37.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

18 décembre 2023

**M. Alexandre Bélisle,
Maire**

**Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier**